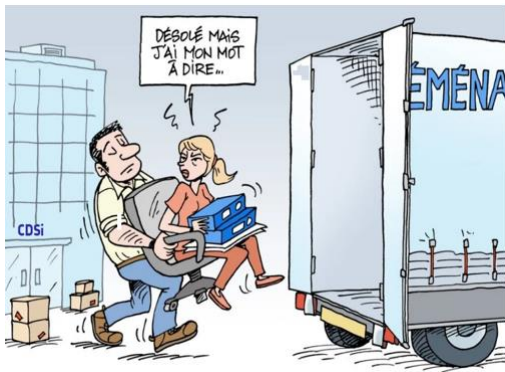


**ACCORD INTERESSEMENT :**

Le nouvel accord triennal est assez similaire au précédent avec toutefois un « durcissement » des critères et l'ajout du sujet environnement à la suite de demandes syndicales.

Compte tenu que certains « aménagements », dans l'intérêt des salariés, ont été obtenu, FO a signé ce nouvel accord. Il est important de rappeler que sans accord aucune prime d'intéressement n'est possible (légal).



**DEMENAGEMENT DU CDSi :**

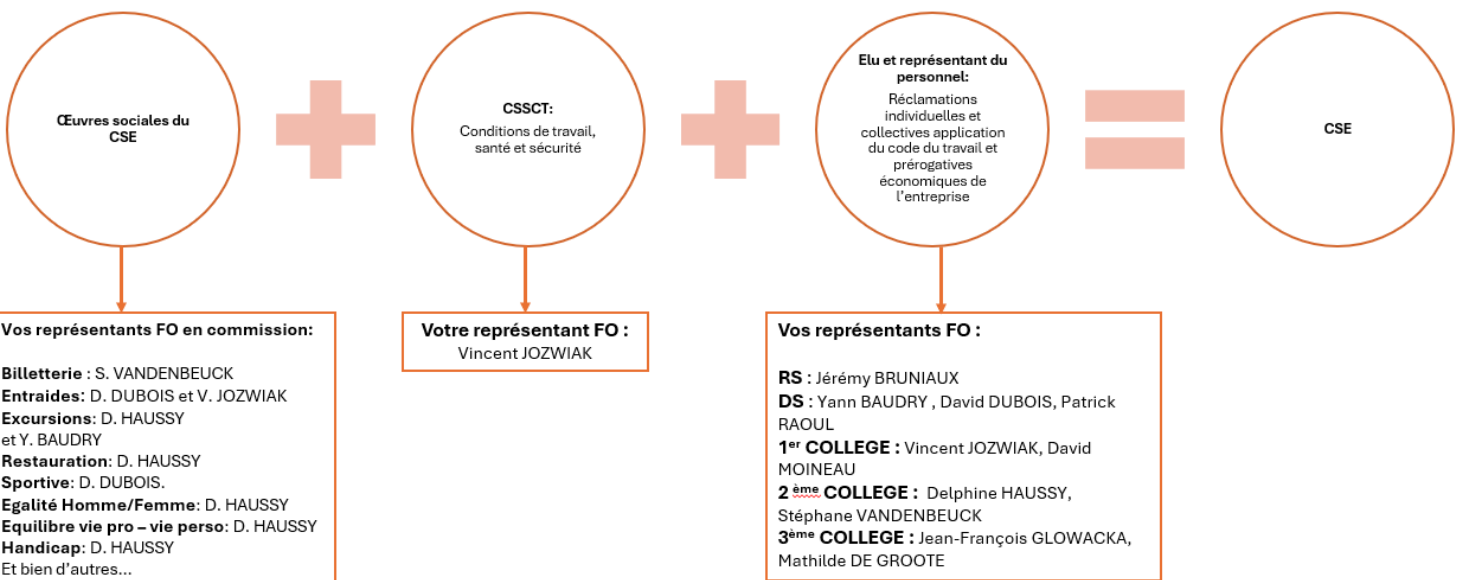
Le Groupe SOYEZ est maintenant l'unique interlocuteur d'ALSTOM pour les négociations du futur BAIL pour des locaux sur Valenciennes destinés aux salariés du CDSi. La Mutuelle AESIO, actuellement l'occupant des lieux, n'a pas communiqué de planning de départ.

Le sujet restauration reste compliqué car la tendance actuelle montre, que soit la qualité devrait être dégradée pour conserver le prix actuel ou soit le prix devrait être augmenté pour conserver le niveau de qualité actuel : Une piste est à l'étude concernant un restaurant d'entreprise situé à Valenciennes.

Des « réflexions » doivent également avoir lieu concernant le sujet des déplacements des salariés entre les locaux de Valenciennes et le site de VPF. FO reste vigilant concernant les conséquences sur les salariés du déménagement prévu du CDSi sur Valenciennes.

FO a appris très récemment que pour remettre les locaux dans un état au moins équivalent aux conditions de travail actuelles, le budget devra être beaucoup plus important. Cela pose des questions...

**FONCTIONNEMENT DU CSE :**



En plus de nos tracts, après chaque réunion de CSE, un compte rendu est affiché sur nos panneaux d'affichages syndicaux et publié sur notre site internet. N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question complémentaire.

- Assurer l'expression collective des salariés sur la gestion de l'entreprise notamment en cas de restructurations, licenciements ou nouveaux projets
- Conduire des visites/enquêtes régulières en cas d'accident grave du travail ou de danger grave/imminent
- Contribuer à l'évaluation des risques professionnels et proposer des mesures de prévention pour les réduire et améliorer les conditions de travail.
- Assurer et/ou contrôler la gestion des activités sociales et culturelles proposées aux salariés. Rendre compte de l'activité du CSE aux salariés.

### **PSE (Plan dit de Sauvegarde de l'Emploi) ET IMPACT SUR VPF :**

A mi-septembre il reste deux situations à régler sur VPF sur un total de 13 postes réellement supprimés. Aucun licenciement contraint à ce jour. Certaines personnes du site de VPF ayant pu bénéficier du plan de départ volontaire ou de reclassement.

La direction locale dit avoir « bon espoir » de régler les deux situations restantes.

### **INFO DU CSE-CENTRAL & RAPPORT D'EXPERTISE ECONOMIQUE:**

L'expert-comptable, désigné par les représentants du personnel a présenté son rapport mi-septembre... celui-ci a présenté une situation du groupe Alstom qui reste compliquée :

Alstom a « plus ou moins » réglé son problème de dette mais pas celui de sa « compétitivité ». Les structures de cout ne se sont pas améliorées malgré l'augmentation de la charge et le niveau de marge attendu n'est pas atteint par ailleurs la marge brute en France a légèrement diminué...

Pas de changement de stratégie, quelques réadaptations mais, « étonnamment », sans « remise en cause ».

La partie France est « *le plus gros morceau* » du groupe Alstom. Les résultats se dégradent au niveau ATSA-AH (d'Alstom + Ex-Bombardier) sur l'exercice 23/24.

Les résultats du site de La Rochelle vont devenir particulièrement importants pour les résultats de la partie « France » comme le sont actuellement les VPF et Crespin. Notre établissement de VPF aura un creux en production à gérer dans l'exercice 2025/26.

### **A LA SUITE DES « LITIGES » DE FICHE DE PAIE :**

Il est dans l'intérêt du salarié de porter une attention particulière à la lecture de sa fiche de paie. Afin de les aider FO organisera dès la fin du mois d'octobre, des permanences (en dehors des heures de travail) afin d'expliquer les principes de base des fiches de paie et les points de vigilance.

Ces permanences sont ouvertes à tous les salariés, embauchés chez Alstom, stagiaires, intérimaires et prestataires à l'exception des membres des autres organisations syndicales.

Ces permanences d'une durée volontairement limitée ont pour objectif d'expliquer les principes de base des fiches de paie et des points de vigilance à avoir.

Bien entendu chaque salarié peut continuer à nous poser des questions directement aux délégués FO ou par téléphone, mail ou encore sur via notre page Facebook.

### **Pour nous contacter :**

- Tél : 06.67.52.81.29 (par SMS) ;
- Mail : [syndicatfovvpf@gmail.com](mailto:syndicatfovvpf@gmail.com) ;
- Sur internet : <https://www.fo-vpf.fr/> ou <https://www.facebook.com/profile.php?id=100068758232761>

En plus de nos tracts, après chaque réunion de CSE, un compte rendu est affiché sur nos panneaux d'affichages syndicaux et publié sur notre site internet. N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question complémentaire.